

Les foreuses avancent dans le noir

- Malgré les demandes répétées de Vigiloust, la Préfecture des Côtes d'Armor a retenu le dossier de déclaration de forage qu'elle a en sa possession depuis le 26 décembre dernier.
- Vigiloust n'a pu accéder au dossier que le mardi 31 janvier, alors que la procédure de déclaration se terminera le 26 février, date à laquelle les forages pourront démarrer (2 mois d'instruction) : un délai très court donc pour informer largement sur la situation et vérifier les garanties du dossier.
- Seules les communes de St Martin des Prés & de Merléac ont reçues ce dossier, les 31 autres communes du PERM, pourtant concernées, ne sont pas prévenues de ces travaux.
- Tous les ans, le préfet doit organiser une réunion d'information sur les travaux de Variscan (CIS), pourtant aujourd'hui aucune réunion de ce type n'est prévue avant le démarrage des travaux, ne permettant donc pas l'information des 33 maires, et de leur population. Il sera inacceptable de voir démarrer ces forages sans l'information de TOUTES les mairies au préalable.
- Pourtant ces forages sont une clef nécessaire à Variscan afin d'avancer vers l'exploitation minière du secteur, et comme nous le savons tous aujourd'hui, ce sont bien les 33 communes qui sont concernées par ce projet, et pas uniquement Merléac et St Martin des Prés.

Ainsi, étant donné que tout cela se passe encore une fois dans l'opacité la plus totale, sans information des populations concernées, et sans que toutes les garanties nécessaires ne soient prises en compte sur ces travaux, l'association Vigil'oust appelle à la mobilisation, pour les refuser.

Rejoignez-nous, pour dénoncer le manque de transparence et les dangers de ce projet minier !